

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2279

11 octobre 2007

SOMMAIRE

All Car Services S.A109386	Greeniux
Aller-Retour S.àr.l109366	Hélilou S.à r.l
Allied Domecq Spirits & Wine (Benelux)	Kenmore European Ventures S.à r.l 109375
S.A109383	Longo Maï Holding S.A
Amorim Investments IV S.A 109386	Luxhi S.A109384
Antony Couleurs S.à.r.l109374	Luxsi S.A
Atemi Luxco S.à r.l109369	Madison Investments S.à r.l
Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe	Matame S.A
Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâ-	Mice Sàrl109380
loise Europe Vida S.A., Bâloise Europe Vi-	Moody S.à r.l
ta S.A., Bâloise Europe Leven S.A 109386	Nordic Finance Holding S.A109364
BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l109356	Parteurosa Holding109382
Bordag Finance Holding S.A109384	Patimmo Holding S.A
BRVT Holding I S.àr.l	PE Capital S.A
Capital Italia	PeeBeeLux S.à r.l
Cool Ridge Properties S.à r.l	Petrotrans S.A
Cottbus Property Sàrl109390	Polder Desch S.à r.l
Crismagand109379	Private Holding S.A109366
Dbor S. à r.l109346	ProServices Management S.à r.l 109366
Desmond S.A109378	Randal Financial Group Luxembourg S.à
EGL Luxembourg S.à r.l	r.l
Eikon Invest VI Holding S.A109356	Seacat S.A
Emerald First Layer "F" S.A109346	Spatula Stuhhi S.A
European Dredging Company S.A109390	Taiwan Cable TV Investments S.à r.l 109392
Faci International109355	Tolhuin S.A
Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A109392	Tomkins Overseas Financing S.à r.l 109391
Global Consulting S.A	Toppetti 2 S.A
Greenlux109375	Utility Corporate Services S.à r.l 109368
Greenlux109365	Cuity Corporate Services 3.a r.i 107300
Greenlux109372	



Emerald First Layer "F" S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 87.551.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 10 juillet 2007 a approuvé la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs actuels M. Bart Zech, M. Vincenzo Arnò et M. Walter Hoogstraate ainsi que celui du commissaire aux comptes actuel PricewaterhouseCoopers S.à r.l. sont renouvelés pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007109123/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Dbor S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 131.452.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

STICHTING DRAVE, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34280488, having its statutory office in the Netherlands at Strawinskylaan 3501, 1077 ZX Amsterdam, duly represented by Corinne Petit, private employee, with address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam on august 15, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DBOR S. à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, «general meeting of shareholders» means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Purpose.

- 3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitization Law. It may in particular acquire or invest in loans, stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may further issue shares, notes, bonds and any kind of debt and/or equity securities whose value or yield is linked to specific Compartments (as defined below), assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.
- 3.4. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.
- 3.5. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board or managers, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of managers creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.
- 3.6. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.
- 3.7. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The duration of the Company is unlimited.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares, each share being in registered form and having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-). All shares have been subscribed and are fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles. Shares issued by the Company may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments of the Company.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Without prejudice to the provisions of articles 7 and 17 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.
- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Compartments.

- 7.1. The board of managers may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of managers creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.
- 7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to



satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.

- 7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares related to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of managers taken in breach of this article shall be void.
- 7.4 Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.
- 7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s), who need not to be partners. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.
 - 8.2. Any manager may be dismissed at any time without cause (ad nutum) by a resolution of the sole shareholder.

Art. 9. Powers of the board of managers.

- 9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.
- 9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the joint signatures of one A manager and one B manager.

Art. 10. Procedure.

- 10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 10.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 10.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 10.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.
- 10.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 11. Representation.** The Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of any manager of the Company, in case there is only a single manager and (ii) in case more than one manager has been appointed, by the joint signatures of any A manager and any B manager of the Company, or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.
- **Art. 12. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.



IV. General Meetings

Art. 13. General meetings of the shareholders of the Company.

- 13.1. If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders.
- 13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.
- 13.3. Each share is entitled to one vote, except that with regard to shares which do not have an equal value, the voting rights attached to such shares shall be proportionate to the portion of the share capital represented by such shares of non equal value.
- 13.4. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. General meetings of holders of shares relating to a specific Compartment.

- 14.1 The holders of shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.
- 14.2 The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.
- 14.3 The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

Art. 15. General meetings of the bondholders of the Company.

- 15.1. The board of managers of the Company needs the prior written consent of the general meeting of the bond-holders for the following acts, transactions or decisions:
 - any investment by the Company having an amount equal or higher than Euro 100,000.-;
- any execution, amendment or termination of the collateral agency agreement according to which a company named DIANI SICHERHEITENTREUHANDGESELLSCHAFT mbH (currently known as PERENNA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH) shall hold on trust certain assets acquired by the Company;
- any assignment, sale or disposal whatsoever of the claims owned by the Company or the securities relating to the claims;
- any execution, amendment or termination of the servicing agreement entered into with IMMOFORI GESELLSCHAFT FÜR IMMOBILIEN FORDERUNGSINKASSO mbH, under which the Company shall be provided with loan servicing and debt collection services relating to certain assets acquired by the Company (the Servicing Agreement); and
 - the replacement of the servicer, as defined in the Servicing Agreement.
- 15.2. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of bondholders. Decisions affecting the rights of holders of bonds are subject to the affirmative vote of the majority of holders of bonds representing at least three quarters of the bonds.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Annual accounts.

- 16.1 The financial year of the Company shall begin on the 1 January of each year and end on the 31 December of the following year.
- 16.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.
- 16.3 On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal accounting practice), the board of managers shall determine at the end of each financial year, a result of each Compartment to be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise



and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law and normal practice.

- 16.4 All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.
 - 16.5 The accounts of Company shall be audited by an independent auditor to be appointed by the board of managers.
- **Art. 17. Allocation of Profits.** The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

- 18.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted in accordance with article 7 on a Compartment by Compartment basis.
- 18.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company on a Compartment by Compartment basis shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by them.

VII. General Provision

19. Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law of 22 March 2004 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, STICHTING DRAVE, previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all of the one hundred (100) shares by a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-). The above amount is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately following the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed for an indefinite period:
- as «A» managers of the Company:
- Gerald Graindorge, company manager, born in Paris (France) on April 20, 1974, residing at 3, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- Alexandre Coisne, company manager, born in Saint-Germain-en-Lay (France) on March 4, 1970, with professional address at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - as «B» managers of the Company:
- Giuseppe Ranieri, acquisition manager, born in Rome (Italy), on February 19, 1974, with professional address at 4, Via Tor Marancia, 00147 Roma (Italy); and
- Sergio Bertasi, manager, born in Padova (Italy) on October 26, 1958, residing 19-21, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STICHTING DRAVE, une fondation régie par les lois néerlandaises, établie et ayant son siège social à Strawinskylaan 3501, 1077 ZX Amsterdam, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 34280488, ici représenté par Corinne Petit, employée privée, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 15 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 ^{er} . Forme et Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom DBOR S.à r.l. (qui sera régie par les lois y relatives ci-après «la Société»), en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par la loi du 22 mars 2004 relative aux sûretés (la «Loi sur les Sûretés») et par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du conseil de gérance (tels que défini dans ces statuts, l'expression «conseil de gérance» renvoie au gérant unique si ledit conseil se compose uniquement d'un seul gérant) de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés (tels qu'employé dans ces statuts, l'expression «assemblée général des associés» renvoyant à l'associé unique s'il n'y a pas plus d'un associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces évènements pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.3. La société peut procéder à la réalisation de tout type de transaction impliquant une ou plusieurs sûretés au sens de la Loi sur la Titrisation. La Société peut en particulier acquérir ou investir dans des prêts, titres, actions et valeurs, obligations, debentures, certificats de dépôts et autres instruments de dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La société peut également émettre des parts sociales, des billets à ordres, des obligations et toute sorte de créances et/ou titres participatifs dont la valeur ou le produit se rapportent à des Compartiments Spécifiques (ci-après définis), actifs ou risques, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments, de certaines créances ou de certaines catégories d'actions.
- 3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds, incluant, sans limitation, les produits résultant de tous emprunts et/ou émettre des obligations et/ou des titres participatifs en faveur de ses filiales, sociétés affiliées et de toutes autres sociétés.
- 3.4. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs dans les limites de la Loi sur la Titrisation.
- 3.5. La Société peut librement disposer de ses actifs et les transférer suivant les termes déterminés par le conseil de gérance, pourvu cependant que, dans l'hypothèse où ces actifs sont rattachés à un ou plusieurs Compartiments de la Société, ils ne soient aliénés que d'après les dispositions et selon les conditions exposées dans les résolutions du conseil de gérance créant un ou plusieurs Compartiments; les résolutions pouvant être modifiées périodiquement.
- 3.6. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et les autres risques.
- 3.7. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières qui, directement ou indirectement, se rapportent à son objet social.



Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2 La Société ne sera dissoute en cas de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de banqueroute ou autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les parts sociales émises par la Société peuvent mentionner leur appartenance exclusive à un ou plusieurs Compartiments Spécifiques de la Société.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Sans préjudice des articles 7 et 17 ci-après, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale. Les codétenteurs de parts sociales doivent désigner une personne comme leur représentant envers la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil. Pour toutes autres matières, il convient de se référer aux articles 189 et 190 de la Loi.
 - 6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social et pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

Art. 7. Compartiments.

- 7.1. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La décision du conseil de gérance créant ou modifiant un ou plusieurs Compartiments est opposable aux tiers à compter de la date de cette décision.
- 7.2. Entre associés et créanciers, chaque Compartiment de la société doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance créant le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits associés et créanciers. Les Créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment Spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à un Compartiment.
- 7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil de gérance ayant crée un Compartiment Spécifique, aucune résolution du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant crée un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision relative aux droits des associés ou des créanciers, dont les droits se rattachent à un tel Compartiment, sans l'accord préalable des associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.
- 7.4 Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation ne résulte de la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.
- 7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 14 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées soit dans la résolution du conseil créant tel compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, est applicable.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

- 8.2. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) A et d'un ou plusieurs gérant (s) B, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant A ou comme gérant B par une résolution des associés qui fixent la durée de leur mandat.
 - 8.2. Les gérants sont révocables à tout moment sans raison (ad nutum) par une résolution de l'associé unique.



Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et la Loi sur les Titrisations.
- 9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Art. 10. Procédure.

- 10.8 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 10.9 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 10.10 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit en original (par télégramme, télex, facsimile ou e-mail).
- 10.11 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 10.12 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 10.13 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- 10.14 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et engageront la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- Art. 11. Représentation. La société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, (i) par la signature unique de tout gérant de la Société, s'il n'y a qu'un gérant et (ii) par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B, s'il y a plusieurs gérants ont été nommés, ou (iii), le cas échéant, par la ou les signature(s) simple ou conjointe(s) de toute (s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.
- Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale

Art. 13. Assemblée générale des associés.

- 13.5. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 13.6. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax, télégramme, télex, facsimile ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télégramme, téléx, facsimile e-mail une autre personne comme mandataire.
- 13.7. Chaque part donne droit à un vote sauf pour les parts de valeurs inégales pour lesquelles le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital que représentent ces parts de valeurs inégales.
- 13.8. Les décisions collectives relatives à des questions intéressant généralement la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé.

14.4 Les détenteurs de parts de la Société rattachées à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à un tel Compartiment.



- 14.5 Les détenteurs de parts de la Société rattachées aux autres Compartiments de la Société ou les détenteurs de parts rattachées à la Société et qui ne sont pas rattachées à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.
- 14.6 Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales de détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts rattachées à un Compartiment déterminé ou décidant de la liquidation de tel Compartiment sont soumises à l'approbation des détenteurs de parts représentant au moins les trois quarts des parts de tel Compartiment.

Art. 15. Assemblée générale des détenteurs d'obligations.

- 15.3. Le conseil de gérance de la Société requiert un accord préalable écrit de la part de l'assemblée générale des détenteurs d'obligations pour les actes, transactions et décisions suivants:
 - tout investissement d'un montant supérieur ou égal à 100.000,- euros;
- toute exécution, modification, ou cessation du contrat de garantie financière (collateral agency agreement) selon lequel une société dénommée DIANI SICHERHEITENTREUHANDGESELLSCHAFT mbH (actuellement connue sous le nom de PERENNA VERMÖGENSVERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH) détiendra certains actifs acquis par la Société;
 - tout transfert, vente ou cession des créances ou des sûretés y afférentes par la Société;
- toute exécution, modification, ou cessation du contrat de service (servicing agreement) conclu avec IMMOFORI GESELLSCHAFT FÜR IMMOBILIEN FORDERUNGSINKASSO mbH, selon lequel la Société recevra des services de prêts et de recouvrement de dettes relativement à certains actifs acquis par la Société (le Contrat de Service); et
 - Le remplacement du donner de service (Servicer), tel qu'il est défini dans le Contrat de Service.
- 15.4. Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales de détenteurs d'obligations. Les décisions affectant les droits des détenteurs d'obligations sont soumises à l'approbation des détenteurs d'obligations représentant au moins les trois quarts des obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Les comptes annuels.

- 16.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société et un compte des pertes et profits.
- 16.3 Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et à la pratique comptable courante), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat pour chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante.

- 16.4 Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux actions élises dans chaque Compartiment ou ou seront affectés autrement de manière raisonnable suivant décision du conseil de gérance.
 - 16.5. Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprise désigné par le conseil de gérance.
- Art. 17. Affectation des bénéfices. Les profites bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

- 18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société. Toute liquidation de la Société doit être effectuée conformément à l'article 7 Compartiment par Compartiment.
- 18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué, Compartiment par Compartiment, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans chaque Compartiment.



VII. Disposition générale

19. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi et la Loi sur la Titrisation du 22 mars 2004.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les Statuts étant établis, STICHTING DRAVE, précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée:
- en tant que gérant A de la Société:
- Gerald Graindorge, gérant de société, né à Paris (France) le 20 avril 1974, résidant à 3, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;
- Alexandre Coisne, gérant de société, né à Saint-Germain-en-Lay (France) le 4 mars 1970, avec adresse professionnelle à 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - en tant que gérant B de la Société:
- Giuseppe Ranieri, gestionnaire de portefeuille, né à Rome (Italy), le 19 février 1974, avec adresse professionnelle à 4, Via Tor Marancia, 00147 Rome (Italie)
- Sergio Bertasi, gérant, né à Padoue (Italie) le 26 octobre 1958, résidant à 19-21, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - 2. La siège social de la Société est fixé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, LAC/2007/23682. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109233/5770/524.

(070124680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Faci International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.017.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108842/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04154. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.



Eikon Invest VI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 92.738.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., administrateur de la société émargée, a changé de dénomination sociale, en date du 2 juillet 2007 et s'appelle, depuis cette date, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109156/655/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R.C.S. Luxembourg B 131.451.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BBEIF MALTA (BRISA) LIMITED with registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Trade and Companies Register of Malta under number C41668, here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single shareholder, hereinafter «the Shareholder», subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of BBEIF PORTUGAL (BRISA) S.à r.l.
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.



In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

- **Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.
- **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

Quorum: The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.



In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, alternatively by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.



Chamaa

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

·	Snares
BBEIF MALTA (BRISA) LIMITED	500
Total:	500

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand (2,000.-) euro.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:



- 1. Fix the number of Managers at four (4).
- 2. Appoint the following as:

Category A Managers:

- Mr. Serge Morel, Investment Banker, born on the 28 February 1965 in Clermont-Ferrand (France), residing professionally at L-2771 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- Mr. Mark Hatherly, Investment Banker, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

Category B Managers:

- Mr. Mark Dunstan, Investment Banker, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- Mr. David Dujacquier, Accountant, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
 - 3. Fix the address of the Company at L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BBEIF MALTA (BRISA) LIMITED avec siège social à 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Maltais sous le numéro C41668, représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination BBEIF PORTUGAL (BRISA) S.à r.l.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

- **Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

- **Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.



Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Quorum: le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant. En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum doivent s'appliquer sans prendre en considération le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.



Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

- Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
 - Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
 - Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:



	Parts
BBEIF MALTA (BRISA) LIMITED	500
Total:	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille (2.000,-) euros.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- 1. Fixer le nombre de gérants à quatre (4).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

Gérants de Catégorie A:

- M. Serge Morel, Investment Banker, né le 28 février 1965 à Clermont-Ferrand (France), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;
- M. Mark Hatherly, Investment Banker, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle-Zélande), demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker;

Gérants de Catégorie B:

- M. Mark Dunstan, Investment Banker, né à Melbourne le 11 février 1962, demeurant professionnellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
- M. David Dujacquier, Investment Banker, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgium), demeurant profession-nellement à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24806. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109234/5770/460.

(070124679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Nordic Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

L'an deux mille sept, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORDIC FINANCE HOLD-ING S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 18.389, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 167 du 19 août 1981, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 66 du 11 janvier 2006.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans la Voix du Luxembourg et dans le Lëtzebuerger Journal en date des 1 ^{er} et 17 août 2007.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transfert de siège.
- 2. Divers.
- IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 12.000 actions en circulation, 1 action est représentée à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 25 juillet 2007 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 1 ^{er} , 2 ^{ème} phrase des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Piva, A. Braquet, F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007. Relation: LAC/2007/25153. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109298/242/54.

(070124892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Greenlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.949.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007109285/6960/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04297. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.



Private Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1257 Luxembourg, 4, rue Nicolas Braunshausen.

R.C.S. Luxembourg B 50.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109313/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl04137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Aller-Retour S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 5, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 51.480.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109311/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl04119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

ProServices Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.263.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of August,

Before Maître Françis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, undersigned.

Appeared:

WISLEY S.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 57.649, represented herein by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 105.263, incorporated pursuant to a deed on December 17, 2004 drawn up by the Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under the number 359, dated April 21th, 2005

The appearing party, represented as aforesaid, representing the whole corporate capital then took the following resolution:

Sole Resolution

The shareholder decides to amend Article two (2) of the Articles of incorporation relating to the purpose of the Company, so as to be read as follows:

« **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees



Moreover, the Company may act as manager or director or exercise any management or monitoring activity in any type of company or enterprise, irrespective of the fact that the Company holds a participating interest or not in such other company or enterprise.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société WISLEY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.649, ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La comparante est la seule associée de la société ProServices MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.263, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 21 avril 2005 sous le numéro 359.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de modifier l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet de la société, de manière à être lu comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

De plus, la société peut agir en qualité de Gérant ou Directeur ou exercer tout management ou contrôle d'activité dans toutes types de sociétés indépendamment du fait que la société détient une participation ou un intérêt quelconque ou non dans une autre activité ou société.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la dite comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10447. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



F. Kesseler.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2007.

Référence de publication: 2007109310/219/87.

(070125215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.264.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of August,

Before Maître Françis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, undersigned.

Appeared:

WISLEY S.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 57.649, represented herein by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Differdange, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 105.264, incorporated pursuant to a deed on December 17, 2004 drawn up by the Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under the number 359, dated April 21th, 2005

The appearing party, represented as aforesaid, representing the whole corporate capital then took the following resolution:

Sole Resolution

The shareholder decides to amend Article two (2) of the Articles of incorporation relating to the purpose of the Company, so as to be read as follows:

« **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may act as manager or director or exercise any management or monitoring activity in any type of company or enterprise, irrespective of the fact that the Company holds a participating interest or not in such other company or enterprise.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch-sur-Alzettte on the date set at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société WISLEY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.649, ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.



La comparante est la seule associée de la société UTILITY CORPORATE SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Luxembourg, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.264, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 21 avril 2005 sous le numéro 359.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de modifier l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet de la société, de manière à être lu comme suit:

«Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

De plus, la société peut agir en qualité de Gérant ou Directeur ou exercer tout management ou contrôle d'activité dans toutes types de sociétés indépendamment du fait que la société détient une participation ou un intérêt quelconque ou non dans une autre activité ou société.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2007, Relation: EAC/2007/10448. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 2007.

F. Kesseler.

Référence de publication: 2007109312/219/87.

(070125212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Atemi Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.301.

In the year two thousand and seven, on the eighth of August.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 106.232, and having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 6, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of ATEMI LUXCO S.à r.l. with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Sen-



ningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 112.301, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 424 dated February 27, 2006, and whose bylaws have been last amended by an extraordinary general meeting held on May 31, 2006 in front of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 1625 dated August 28, 2006.

- II. The Company's share capital is fixed at one million twelve thousand five hundred Euro (\leq 1,012,500.-) divided into forty thousand five hundred (40,500) shares of twenty-five Euro (\leq 25.-) each.
- III. The sole shareholder resolves that Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on the 31st March 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, is considered as Category A manager of the Company with immediate effect, and not as Category B manager anymore.
- IV. The sole shareholder resolves that Mr Robert Shaw, Senior Vice President, born on October 5, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America, is considered as Category B manager of the Company with immediate effect, and not as Category A manager anymore.
- V. The sole shareholder resolves that Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America, is considered as Category B manager of the Company with immediate effect, and not as Category A manager anymore.
- VI. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period of time and with immediate effect Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as new Category A manager of the Company.
- VII. The sole shareholder acknowledges that further to these amendments and appointment, the Board of Managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

Mr Michael Denny, prenamed;

Mr Benoît Jean J. Bauduin, prenamed;

Category B Managers:

Mr Rodolpho Amboss, prenamed;

Mrs Sophie Van Oosterom, Senior Vice President, born on June 20th, 1972 in Haarlemmermeer (The Netherlands), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE,

Mr Robert Shaw, prenamed.

- VIII. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 13 of the Company's articles of association as follows:
- « **Art. 13. third paragraph.** The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.»
- IX. The sole shareholder resolves to amend the third paragraph of article 14 of the Company's article of association as follows:
- « **Art. 14. third paragraph.** In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (\leq 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:



LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, et ayant son siège social à 1B, Heienhaff, L-1736, Senningerberg,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ATEMI LUXCO S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.301, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 424 en date du 27 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2006 suivant acte du notaire soussigné, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1625 en date du 28 août 2006.
- II. Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents Euros (€ 1.012.500,-) divisé en quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.
- III. L'associé unique décide que Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, est considéré gérant de Catégorie A avec effet immédiat, et non plus gérant de Catégorie B.
- IV. L'associé unique décide que Monsieur Robert Shaw, Senior Vice President, né le 20 juin 1972 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, est considéré gérant de Catégorie B avec effet immédiat, et non plus gérant de Catégorie A.
- V. L'associé unique décide que Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, est considéré gérant de Catégorie B avec effet immédiat, et non plus gérant de Catégorie A.
- VI. L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1 ^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de Catégorie A.
- VII. L'associé unique décide que suite à ces modifications et nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

Monsieur Michael Denny, précité,

Monsieur Benoît Jean J. Bauduin, précité,

Gérants de Catégorie B:

Monsieur Rodolpho Amboss, précité,

Madame Sophie Van Oosterom, Vice President, née le 20 juin 1972 à Haarlemmermeer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, Royaume-Uni,

Monsieur Robert Shaw, précité.

- VIII. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 13. troisième paragraphe.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»
 - IX. L'associé unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 14. troisième paragraphe.** En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2,000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, Relation LAC/2007/22129. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007109289/211/137.

(070125221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Greenlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.949.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007109282/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04299. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Greenlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.949.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007109279/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04296. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Moody S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.471.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu

- Monsieur David Moody, gérant de société, né à Ilford, (Royaume-Uni), le 11 avril 1937, demeurant à L-1747 Luxembourg, 31, op der Heed,

ici représenté par Monsieur José Pereira, commerçant, demeurant à L-2335 Luxembourg, 39, rue N.S. Pierret, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I er . Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MOODY S.à r.l.



Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de loueur de taxis et d'ambulances ainsi que la location de moyens de transport automoteurs sans chauffeur.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique Monsieur David Moody, gérant de société, demeurant à L-1747 Luxembourg, 31, op der Heed.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. Administration et Gérance

- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1471, Luxembourg, 310, route d'Esch.
- 2.- Sont désignés comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur David Moody, gérant de société, né à Ilford, (Royaume-Uni), le 11 avril 1937, demeurant à L-1747 Luxembourg, 31, op der Heed, gérant technique, et
- Monsieur José Pereira, commerçant, né à Espinho, (Portugal), le 4 mars 1954, demeurant à L-2335 Luxembourg, 39, rue N.S. Pierret, gérant administratif.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Pereira, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2007, Relation GRE/2007/3713. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007109254/231/115.

(070125046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Antony Couleurs S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 50.060.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109270/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04804. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Kenmore European Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.646.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109272/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04306. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Greenlux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.949.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007109278/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04301. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

EGL Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.010.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CIRCLE INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 15350 Vickery Drive, Houston, Texas 77032, USA and recorded with the Secretary of the State of Delaware under the number 2911920,

duly represented by Jean-Marc Ueberecken, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Houston, Texas, USA, on 26 July 2007.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of EGL LUXEMBOURG, S.à r.l, a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 97.010, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 23, 2003, number 65459, whose articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the same notary on December 29, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 23, 2004, number 328 (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberates upon the following agenda:



Agenda:

- 1. Decision to amend the corporate object of the Company and Article 3 of the articles of association in order to give it the following wording:
- « **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purposes.

2. Removal of board member(s) and/or appointment of board members.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to amend the corporate object of the Company in order to authorize the Company to assist and to grant loans to other companies being part of the same group of companies as the Company.

Therefore, Article 3 of the articles of association of the Company is amended as follows:

« **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.»

Second resolution

The sole member resolves to approve and accept the resignation of Charles H. Léonard as a director of the Company with effect as of March 9, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CIRCLE INTERNATIONAL HOLDINGS, INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 15350 Vickery Drive, Houston, Texas 77 032, USA et enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware, sous le numéro 2911920,

dûment ici représentée par Jean-Marc Ueberecken, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Houston, Texas, USA, le 26 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de EGL LUXEMBOURG S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 97.010, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des



Sociétés et Association du 23 décembre 2003, numéro 65459, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du même notaire en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 23 mars 2004, numéro 328 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant la totalité du capital social, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

- 1. Décision de modifier l'objet social de la Société et l'article 3 des statuts afin de lui donner la formulation suivante:
- « **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social».

2. Révocation du(es) membre(s) du conseil de gérance et/ou nomination de(s) membre(s) du conseil de gérance.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin d'autoriser la Société à assister et à octroyer des prêts à d'autres sociétés appartenant au même groupe de sociétés qu'elle.

En conséquence, l'article 3 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des cautions en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Seconde résolution

L'associé unique décide d'approuver et d'accepter la démission de Charles H. Leonard comme gérant de la société avec effet au 9 mars 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21343. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



J. Baden.

Luxembourg, le 15 septembre 2007.

Référence de publication: 2007109281/7241/135.

(070125043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Luxsi S.A., Société Anonyme, (anc. Global Consulting S.A.).

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 80.961.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007109339/212/13.

(070125236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 106.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

RANDAL FINANCIAL GROUP LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007109345/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl02974. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Desmond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.875.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109346/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl00831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.



Matame S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 28.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109347/242/10.

(070124886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Crismagand, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109348/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl00830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Spatula Stuhhi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.780.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 16 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou, Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour SPATULA STUHHI S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109362/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.



Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht. R.C.S. Luxembourg B 8.458.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 24 avril 2007 à 10.00 heures

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, demeurant 3, place des Bergues, CH-1201 Genève, Monsieur Luis Freitas de Oliveira, demeurant 3, place des Bergues CH-1201 Genève, Monsieur Stephen Gosztony, demeurant 40 Grosvenor Place London, England SW1X 7GG United Kingdom, Monsieur Giordano Lombardo, demeurant 6 Galleria San Carlo I-20122 Milan, Monsieur Attilio Molendi, demeurant 2 Viale Bezzi I-20146 Milan, Madame Nilly Sikorsky, demeurant 3, place des Bergues, CH-1201 Genève et de Monsieur Marco Pirondini demeurant, 4 Longfellow Place, Boston, Massachusetts, 02114 USA pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.

L'assemblée approuve également l'élection de Monsieur Antonio Vegezzi, demeurant 34 Pre Felix, CH-1294 Genthod, et de Monsieur Sandro Pierri, demeurant Galleria San Carlo 6, I-20122 Milan, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.

L'Assemblée approuve la ré-élection des Auditeurs («réviseur d'entreprises agrée») PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.

Pour le compte de CAPITAL ITALIA, SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Référence de publication: 2007109357/1177/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-Cl00015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 94.229.

EXTRAIT

Le 30 mai 2007 s'est tenue une Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n ° 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour extrait conforme

SEACAT S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Référence de publication: 2007109358/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Mice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 131.470.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Patricia Staessens, commerçante, demeurant à L-9180, Oberfeulen, 40, route d'Arlon.



2. Claude Michiels, commerçant, demeurant à L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de MICE SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Oberfeulen.
- Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'import, l'export, au détail et en gros de toutes marchandises autorisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5** . Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- **Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Patricia Staessens, soixante-quinze parts sociales	75
2) Claude Michiels, vingt-cinq parts sociales	25
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Claude Michiels, commerçant, demeurant à L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Staessens, C. Michiels, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 août 2007, Relation: REM/2007/1538. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



R. Arrensdorff.

Mondorf-les-Bains, le 14 septembre 2007.

Référence de publication: 2007109255/218/62.

(070125045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Toppetti 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.760.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 16 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour TOPPETTI 2 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109371/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Parteurosa Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 16.362.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTEUROSA HOLDING

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007109370/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04517. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Tolhuin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 73.581.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 juin 2007 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION et CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.



Pour extrait Certifié conforme Signature / Signature Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2007109354/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03577. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

PE Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.394.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 août 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Maurizio Pasi de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007109352/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-Cl03130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Allied Domecq Spirits & Wine (Benelux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 17.826.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007109355/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05063. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

BRVT Holding I S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109411/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05291. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.



Bordag Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 87.326.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 12 juin 2007

- 1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- 2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- 3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
- 4. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109406/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Madison Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.739.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MADISON INVESTMENTS Sàrl.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Gérant

C. Raths

Référence de publication: 2007109407/1084/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04193. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Luxhi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.735.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.-O. Wurth.

Référence de publication: 2007109408/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-Cl00025. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Polder Desch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.313.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLDER DESCH S.à r.l.

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Liquidateur

M. Bogers

Pour le nom et le compte de J. François

Référence de publication: 2007109402/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04201. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Patimmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 53.508.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1 er juin 2007

- 1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- 2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- 3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
- 4. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109404/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Longo Maï Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 53.200.

EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1 er juin 2007

- 1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- 2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- 3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;
- 4. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109403/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-Cl01396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.



A.C.S. S.A., All Car Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 34.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109351/242/10.

(070124881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Bâloise Europe Vie S.A., Bâloise Europe Leben S.A., Bâloise Europe Life S.A., Bâloise Europe Vida S.A., Bâloise Europe Leven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 45.918.

Extrait des résolutions prises par résolution du Conseil d'administration sous forme circulaire du 7 août 2007

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de retirer à Monsieur Claude Desseille, demeurant à B-8300 Knokke-Heist, 2, Maurice Maeterlincklaan, la délégation à la gestion journalière et ainsi son pouvoir de signature pour la société.

A. Bredimus

Administrateur

Référence de publication: 2007109356/1319/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Petrotrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 99.871.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 3 septembre 2007

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes Monsieur Jules Roebben, demeurant au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au 7 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PETROTRANS S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007109359/1066/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.867.

In the year two thousand and seven, on the eighth of August.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMORIM INVESTMENTS IV S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, recorded with the trade and companies' register of Luxembourg under section B and number 126867, incorporated by deed of the undersigned notary on March 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1143 of June 13, 2007, and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on June 14, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.



- I. The meeting was presided by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally in Junglinster. Mrs Françoise Hübsch, private employee, residing professionally in Junglinster, was appointed as secretary and Mr. Christian Dostert, private employee, residing professionally in Junglinster, was appointed as scrutineer.
 - II. The chairman declared and requested the notary to state that:
- 1. The shareholders represented and the number of shares held, are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be kept by the undersigned notary. As it appears from said attendance list, all three hundred and ten (310) Ordinary Shares and one thousand and fifty (1,050) Preferred Shares in issue in the Company are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.
 - 2. That the agenda of the meeting is as follows:

Resolutions

«A. To increase the share capital of the Company from one hundred and thirty six thousand Euro (€ 136,000.-) to two hundred and six thousand Euro (€ 206,000.-) by the issue of seven hundred (700) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, five hundred and forty two (542) Preferred Shares to be subscribed by AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, registered under the n ° 2276 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», and the remaining one hundred and fifty eight (158) Preferred Shares to be subscribed by AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua da Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, registered under the n ° 3553 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

The seven hundred (700) newly issued Preferred Shares will be subscribed against a contribution in cash of six million Euro (\leq 6,000,000.-). Proof of the above contribution will be given to the undersigned notary. An amount of seventy thousand Euro (\leq 70,000.-) will be allocated to the share capital and an amount of five million nine hundred and thirty thousand Euro (\leq 5,930,000.-) will be allocated to a freely available share premium account.

B. to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows in English and French:

« Art. 5. Share capital.

- 5.1 The share capital is set at two hundred and six thousand Euro (€ 206,000.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares and one thousand seven hundred and fifty (1,750) Preferred Shares, all the shares (the «Shares») having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.
 - 5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.
 - 5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.
- 5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.»
- 3. That all the shareholders are represented at the meeting. They all further declare that they perfectly know the agenda of the meeting so that it can validly be held without convening notices.
 - III. After deliberation the shareholders of the Company unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to increase the share capital of the Company to the extent of seventy thousand Euro (\leq 70,000.-) from one hundred and thirty six thousand Euro (\leq 136,000.-) to two hundred and six thousand Euro (\leq 206,000.-) by the issue of seven hundred (700) Preferred Shares with a nominal value of one hundred Euro (\leq 100.-) each.

Subscription - Payment

Five hundred and forty two (542) Preferred Shares have been subscribed by AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua de Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, registered under the n ° 2276 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», and the remaining one hundred and fifty eight (158) Preferred Shares have been subscribed by AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., a company incorporated under the laws of Portugal and having its registered office at Rua da Corticeira, n ° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, registered under the n ° 3553 at the «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

The seven hundred (700) newly issued Preferred Shares are subscribed against a contribution in cash of six million Euro (\leq 6,000,000.-). Proof of the above contribution has been given to the undersigned notary. An amount of seventy thousand Euro (\leq 70,000.-) is allocated to the share capital and an amount of five million nine hundred and thirty Euro (\leq 5,930,000.-) is allocated to a freely available share premium account.



Second resolution

As a result of the increase of the share capital and the issue of the Preferred Shares, the shareholders of the Company unanimously resolved to reflect the issue of Preferred Shares and the increase of the share capital in article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« Art. 5. Share capital.

- 5.1 The share capital is set at two hundred and six thousand Euro (€ 206,000.-) represented by three hundred and ten (310) Ordinary Shares and one thousand seven hundred and fifty (1,750) Preferred Shares, all the shares (the «Shares») having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.
 - 5.2 The Shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.
 - 5.3 The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.
- 5.4 The share capital may be increased or reduced, at any time, by a general meeting of the shareholders of the Company subject to the quorum and majority requirements set forth in the Company Law.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, herewith states that at the request of the appearing persons, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day indicated at the beginning of the deed. After having read these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMORIM INVESTMENTS IV S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 126867, constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 14 mars 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1143 du 13 juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant du 14 juin 2007, non encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- I. L'assemblée a été présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster. Madame Françoise Hübsch, employée privée, résidant professionnellement à Junglinster, a été désignée secrétaire et Monsieur Christian Dostert, employé privé, résidant professionnellement à Junglinster, a été désigné scrutateur.
 - II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:
- 1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues sont mentionnés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, les trois cent dix (310) Actions Ordinaires et mille cinquante (1.050) Actions Préférentielles émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.
 - 2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Résolutions

«A. Augmenter le capital social de la Société de cent trente-six mille Euros (€ 136.000,-) à deux cent six mille Euros (€ 206.000,-) par l'émission de sept cents (700) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, cinq cent quarante-deux (542) Actions Préférentielles devant être souscrites par AMORIM HOLDING FINAN-CEIRA, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, enregistrée sous le n° 2276 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», et les cent cinquante-huit (158) Actions Préférentielles restantes devant être souscrites par AMORIM HOLD-ING II, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua da Corticeira, n°34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, enregistrée sous le n° 3553 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

Les sept cents (700) Actions Préférentielles nouvellement émises seront souscrites en contrepartie d'un apport en espèces de six millions d'Euros (€ 6.000.000,-). La preuve dudit apport sera donnée au notaire instrumentant. Un montant de soixante-dix mille Euros (€ 70.000,-) sera alloué au capital social et un montant de cinq millions neuf cent trente mille Euros (5.930.000,- €) sera alloué au compte de la prime d'émission librement disponible.

B. Modifier les dispositions de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« Art. 5. Capital social.



- 5.1 Le capital social est fixé à deux cent six mille Euros (€ 206.000,-) réparti en trois cent dix (310) Actions Ordinaires et mille sept cent cinquante (1.750) Actions Préférentielles, toutes les actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.
 - 5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
 - 5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.
- 5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés.»
- 3. Tous les actionnaires sont représentés à l'assemblée. Tous déclarent en outre connaître parfaitement l'ordre du jour de la réunion. L'assemblée peut donc se tenir valablement sans avis de convocation.
 - III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix mille Euros (€ 70.000,-) de cent trente-six mille Euros (€ 136.000,-) à deux cent six mille Euros (€ 206.000,-) par l'émission de sept cents (700) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Souscription - Libération

Cinq cent quarante-deux (542) Actions Préférentielles ont été souscrites par AMORIM HOLDING FINANCEIRA, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua de Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos VFR, Portugal, enregistrée sous le n° 2276 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira», et les cent cinquante-huit (158) Actions Préférentielles restantes ont été souscrites par AMORIM HOLDING II, S.G.P.S., S.A., une société de droit portugais possédant son siège social Rua da Corticeira, n° 34, Apartado 47, 4536-902 Mozelos FR, Portugal, enregistrée sous le n° 3553 à la «Conservatória do Registo Comercial de Santa Maria da Feira».

Les sept cents (700) Actions Préférentielles nouvellement émises sont souscrites en contrepartie d'un apport en espèces de six millions d'Euros (6.000.000,-€). La preuve dudit apport a été donnée au notaire instrumentant. Un montant de soixante-dix mille Euros (€ 70.000,-) est alloué au capital social et un montant de cinq millions neuf cent trente mille Euros (€ 5.930.000,-) est alloué au compte de la prime d'émission librement disponible.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation du capital social et de l'émission des Actions Préférentielles pré-visées les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier les dispositions de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social est fixé à deux cent six mille Euros (€ 206.000,-) réparti en trois cent dix (310) Actions Ordinaires et mille sept cent cinquante (1.750) Actions Préférentielles, toutes les actions (les «Actions») ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.
 - 5.2 Les Actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
 - 5.3 La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément à celle-ci, acquérir ses propres Actions.
- 5.4 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter ou réduire à tout moment le capital social de la Société sous réserve du respect du quorum de présence et de majorité tel que prévu par la Loi sur les sociétés.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence de l'augmentation de son capital social sont estimés à trois mille neuf cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que, sur demande des parties comparantes, le procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2007, Relation GRE/2007/3688. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007109318/231/174.

(070125255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.



Hélilou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 87.189.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2007109361/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05067. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

European Dredging Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.390.

EXTRAIT

Le 25 mai 2007 s'est tenue de manière ordinaire l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

- 1. Les mandats d'administrateur des personnes suivantes ont été renouvelés pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblé Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2009: Messieurs J.P.J. De Nul demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst, Raymond Van Herck demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Gery Vandewalle demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst, Johan Van Boxstael demeurant professionnellement à 12, rue du Cimetière, L-8413 Steinfort, Robert De Backer demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst, Dave Vander Heyde demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst et Frederik Patteeuw demeurant professionnellement à 12, rue du Cimetière, L-8413 Steinfort;
- 2. La démission de Monsieur Etienne Baert demeurant professionnellement à 60, Tragel, B-9308 Hofstade-Aalst en tant qu'administrateur a été acceptée, l'Assemblée a nommé comme nouvel administrateur Monsieur Marc De Raedt demeurant professionnellement à 12, rue du Cimetière, L-8413 Steinfort pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2009;
- 3. Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à expiration, la société LUX-AUDIT REVISION, sise à 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée en qualité de Réviseur d'Entreprise pour une période de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007109360/1066/30.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Cottbus Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 118.811.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg



- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109349/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl00829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

PeeBeeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.419.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007109340/242/13.

(070124899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Cool Ridge Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.348.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007109350/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-Cl00827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

Le bilan et l'annexe au 18 novembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 septembre 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007109415/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl04016. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Taiwan Cable TV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.881.800,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.266.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 13 juillet 2007, que la composition du conseil de gérance a été modifiée comme suit:

- M. Peter Szymon Antolik a démissionné de son mandat avec effet au 13 juillet 2007;
- M. Benjamin lan Way a été nommé gérant avec effet au 13 juillet 2007.

A compter du 13 juillet 2007, la composition du conseil de gérance de la Société est la suivante:

- M. Alexander H. Harvey, résidant au 49 Rosebery Street, Mosman, NSW 2088, Australie;
- M. Benjamin I. Way, résidant au N ° 2 Section 1 Fusing South Road 5/F New Concord Building, 10492 Taipei, Taiwan;
- M. Andrew D. Low résidant à Citic Tower, 1 Tim Mei Avenue, Central, Hong Kong;
- M. Carl Speecke, résidant 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un de ses gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007109414/7959/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Fiduciaire Ensch-Streff (FIDES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4779 Pétange, 9, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 43.288.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2007 que feu Monsieur Sami Léon Tennenbaum, ayant demeuré 2, avenue de la Gare à F-57130 Ars-sur-Moselle, est remplacé en sa qualité de commissaire aux comptes de notre société par Monsieur Patrick Léon Gindt, demeurant 7, rue des Champs à L-5212 Sandweiler. Monsieur Gindt terminera le mandat de son prédécesseur qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pétange, le 31 août 2007.

Pour extrait conforme et sincère

J.-P. F. Ensch

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007109412/3251/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06043. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck